



CONSEIL COMMUNAL  
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 6 OCTOBRE 2021**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la cordiale bienvenue à tous et en rappelant les directives sanitaires (masques à conserver durant la séance). Les personnes qui souhaitent s'exprimer peuvent enlever le masque.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16.09.2021 – 3. Communication(s) du Président – 4. **Préavis n° 14/2021** Signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle communale N°129 en faveur de la Fondation « Equitim » pour la construction d'un bâtiment intergénérationnel – 5. **Préavis n° 15/2021** Achat de 36 places de parking, dont 27 souterraines et 9 à l'extérieur, pour la création d'un parking communal, pour un montant forfaitaire de CHF 1'375'000.00. Cet achat fait suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis N°14/2021 « Signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle communale N°129 en faveur de la Fondation « Equitim » pour la construction d'un bâtiment intergénérationnel » – 6. **Préavis n° 16/2021** Demande de crédit pour la rénovation des revêtements des façades de la Tour de l'Horloge d'un montant de CHF 285'000.000 – 7. Nomination d'une commission ad hoc « Charte et contrat de parc 2023-2032 liant la Commune de Trélex à l'Association Parc naturel régional Jura vaudois (PJV) » : trois membres – 8. Nomination d'une commission ad hoc « Sécurisation des captages » : trois membres – 9. Mention des préavis à venir – 10. Communication(s) de la Municipalité – 11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 12. Propositions individuelles et divers.

**1. Appel**

40 conseillers présents et 5 excusés.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16.09.2021**

Monsieur le Syndic indique qu'en page 7, dans sa Communication sur la gravière, ligne 2, il s'agit du premier site et non du dernier.

M. Stéphane DOEBELI demande que l'orthographe de son nom soit corrigée, avec un seul B.

M. Olivier MONTAGUTI suggère qu'en page 6 un panneau de signalisation soit installé au lieu et non ou d'un pot de fleurs.

Le Président relève que le procès-verbal est un gros travail de synthèse et qu'il est très bien fait. Le document est approuvé par 37 oui et 2 abstentions.

**3. Communication(s) du Président**

- a. En réponse à une demande d'un conseiller, le Président explique que les vacances des membres du Conseil communal et celles de la Municipalité sont votées en mars 2021 en vue de la législature

suyvante. Le jeton de présence est inchangé à Fr. 5, les travaux de commissions et le dépouillement des votations et élections sont passés à Fr. 45/h. Elles sont payées en fin d'année. La secrétaire touche un forfait de Fr. 600 par séance de Conseil et le président de Fr. 250. Le préavis du Conseil est consultable sur le site de la commune.

- b. La visite annuelle du préfet, sorte d' « audit », s'est tenue le 5 octobre. Le nouveau préfet préconise de faire figurer dans les rapports de commissions qui préside et qui est présent/absent. Les rapports doivent être signés par les membres, au plus tard au moment de la séance du Conseil.
- c. Les dates des séances et des délais pour les commissions en 2022 : 16.02.2022 (en réserve ; délai : 01.02), le 07.04.2022 (délai : 22.03), 16.06.2022 (délai : 31.05), 15.09.2022 (en réserve ; délai : 30.08), 12.10.2022 (délai : 27.09) et le 09.12.2022 (délai : 22.11). Les deux séances fixées en réserve sont prévues en cas de préavis municipal ou de question urgente à traiter.

#### **4. Préavis n° 14/2021 Signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle communale N°129 en faveur de la Fondation « Equitim » pour la construction d'un bâtiment intergénérationnel**

M. le Président donne la parole à M. le Syndic. Suite aux séances avec les commissions et les rapports de celles-ci, la Municipalité a travaillé sur un argumentaire. Il expose l'histoire à la base du préavis.

Depuis 50 ans, le Conseil demande des logements à loyers modérés : en 1972, une intervention est faite au Conseil ; en 1990, une motion est déposée et acceptée pour nommer une commission en charge d'évaluer les terrains où réaliser des appartements à loyers modérés ; en 1991, la Municipalité présente un préavis de CHF 2, 3 millions, refusé, pour construire au lieu-dit La Pièce ; elle étudie les formes juridiques possibles pour construire et définit qu'une fondation serait la structure la mieux adaptée ; encore en 1991, le Conseil propose de créer la Fondation du Van ; en 1993, une commission est créée pour étudier les statuts de cette Fondation mais ils n'ont jamais été déposés au registre du commerce ; en 1994, la Municipalité recherche des terrains pour donner suite à la demande du Conseil communal. Jusqu'en 2011, aucune suite n'est donnée pour différentes raisons. En 2011, une interpellation au Conseil demande d'avancer avec ce projet. Une coupure intervient jusqu'en 2017, et le dossier est repris avec la Fondation Equitim. 2020 est notamment marqué par la pandémie.

Il laisse la parole à la Municipale Mme Evelina GIROD qui présente les éléments positifs et négatifs des trois options juridiques examinées ainsi que le choix opéré par la Municipalité :

- la coopérative de logements : sont positifs les loyers soumis au subventionnement cantonal et les subventions étatiques ; en contrepartie, aucun bénéfice, aucun droit de regard sur la construction, ni sur les loyers, ni sur les locataires ;
- la construction directe : autonomie et liberté de gestion sont les éléments positifs ; mais risque maximal à la construction, soumission au marché public, risque maximal sur la rentabilité, entretien et maintenance obligatoires, pas d'assurance de loyers modérés ;
- la fondation : présente le plus d'éléments positifs, soit loyers modérés, droit de regard sur la conception et la construction, droit de regard sur le choix des locataires, rente minimum assurée, possibilité de rachat, places de parc à prix coûtant. En contrepartie, moindre rentabilité.

Si la troisième option a été retenue par la Municipalité, c'est qu'elle atteint le but des loyers abordables, qu'elle garantit une intégration urbanistique et assure une rente minimum. Son risque financier moindre est également intervenu dans le choix ainsi que sa partie sociale.

Le Président remercie et donne la parole à M. Stephan WENGER, président de la Commission construction-urbanisme, qui énumère les raisons pour l'avis unanimement négatif qu'elle a émis. Bien que le préavis ne porte pas sur un projet de construction mais sur le principe du DDP, il estime difficile de s'abstenir de parler du projet. Il salue la présentation de Mme GIROD, mais regrette qu'elle n'ait pas été fournie en séance avec la Commission. Il insiste sur le risque financier de la location du terrain le plus précieux de la commune, au centre du village, pour une durée de 75 ans à une entreprise privée, elle-même intéressée à du rendement. Le DDP est associé à un double sacrifice sans contrepartie et il équivaut à autoriser Equitim à construire un bâtiment sur lequel le Conseil n'aurait aucune maîtrise. Il

déplore l'absence de plan, d'image de synthèse et de comparaisons, avec le résultat de ne pas savoir sur quoi porte le vote. Il rappelle que l'augmentation de la population entre 1950 et 2020 de 300 à 1445, soit cinq fois plus d'habitants ; en se projetant à 75 ans, à ce rythme, la population compterait plus de 6850 habitants. La Commission construction-urbanisme prévoit de déposer un postulat en décembre, demandant à la Municipalité un rapport avec des comparatifs pour se déterminer. Avec la COFIN, elle souhaite avoir plus d'information sur comment, qui et quand. En conclusion, cette commission recommande au Conseil de rejeter le préavis car elle :

- n'approuve pas le procédé retenu par la Municipalité,
- considère à l'unanimité que le DDP proposé représente trop de désavantages pour la commune,
- souhaite que la commune mène ce projet elle-même.

Le Président remercie et donne la parole au président de la Commission des finances, M. Stéphane DOEBELI, qui abonde dans le sens de l'exposé précédent. Il relève la difficulté pour les commissions de se prononcer sur un préavis demandant uniquement d'octroyer le droit de signer un DDP à une fondation qui pourra ensuite développer un projet sur une parcelle centrale pour une durée de 75 ans. Il rappelle que l'octroi d'un droit de superficie est un acte fort sans retour en arrière, avec perte d'autonomie de la Commune sur cette parcelle et craint que la récupération du bâtiment soit incertaine au bout des 75 ans. Il explique que la Municipalité a approché la COFIN à plusieurs reprises en 2019 et 2020. La COFIN a demandé à recevoir des comparatifs avec des réponses chiffrées à ses questions et l'explication du choix d'Equitim au lieu d'une construction directe, ce qu'elle n'a jamais obtenu. Il remercie la Municipalité pour certaines réponses reçues en cette séance mais des éléments chiffrés restent absents. Pour la COFIN, avec une rente minimum de CHF 26'000/an, la rentrée d'argent est faible pour la Commune. En matière de patrimoine immobilier, elle estime plus judicieux de se concentrer sur des projets tels que la Ferme Paul, qui a un besoin urgent de remise en état et de réhabilitation, ou de réfléchir à des projets liés à l'école et la petite enfance, plutôt que de développer un projet qui prêterait le développement urbanistique futur du centre du village.

En conclusion, la COFIN salue l'initiative et le travail accompli par la Municipalité sur ce dossier, en particulier la proposition d'un bâtiment intergénérationnel. Néanmoins, elle invite à l'unanimité le Conseil à rejeter ce préavis.

Le Président remercie et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre ; elle préfère le faire après plusieurs questions de l'assemblée. Il ouvre la discussion.

M. Pierre GILDEMYN félicite la Municipalité pour l'envergure historique du projet et la présentation faite en séance. Toutefois, il se pose des questions sur la rente et sur le choix du partenaire. D'abord sur la rente, regrettant l'absence de chiffres, il s'est livré à des estimations qui l'incitent à penser que l'on pourrait doubler la rentabilité estimée à 1,4%, basée sur une rente de CHF 26'000. En se basant sur une estimation pour la région de CHF 1000/m<sup>2</sup>, il estime la valeur du terrain à CHF 1'850'000. Ensuite, les comparaisons entre les trois options présentées par Mme GIROD l'ont beaucoup intéressé et l'incitent à estimer raisonnable le choix de la fondation. Il demande de quelle manière Equitim a été sélectionné, sachant que c'est cette fondation qui a approché la Municipalité. Pour raison de bonne gouvernance, il aurait été bien d'élargir le choix des partenaires. Il demande à la Municipalité si elle y serait disposée.

M. Stephan WENGER s'est renseigné sur la rentabilité qui pourrait être retirée d'un tel terrain et se base sur une recommandation émise en 2019 par la Cour des comptes du Canton sur les droits de superficie octroyés par six communes vaudoises : pour un DDP jusqu'à 100 ans, un rendement de 5% correspond à une rentabilité satisfaisante en comparaison avec les pratiques en vigueur en Suisse. Selon cet avis, les 3803 m<sup>2</sup> à laisser libres de construction (obligeant à empiéter sur le terrain de football) multipliés par une valeur au m<sup>2</sup> de CHF 1100 totalisent une rente de CHF 180'000, si l'on considère les loyers modérés projetés. Etonné, il met en regard ce chiffre avec celui de CHF 26'000 produit par Equitim.

M. David VOGEL partage l'opinion des deux présidents de commissions et juge que l'on perd tant indépendance qu'en rentabilité. Il ajoute que le rez étant réservé à des commerces, Migros ou Denner pourraient s'y installer au détriment de l'épicerie, sans que la Commune puisse l'empêcher.

À ce stade, le Président demande à la Municipalité de répondre aux interventions.

M. le Syndic apporte des éléments supplémentaires de réponse en trois points. La fondation est considérée comme un partenaire convaincant, avec ses réalisations d'un complexe à Cossonay, Blonay (en construction), et d'autres consultables sur le site internet d'Equitim. Ce choix est considéré comme un outil de promotion communale, qui se différencie d'un promoteur classique, dans le but de mettre en œuvre la politique de la Commune en faveur de loyers abordables pour la classe moyenne, pour des jeunes et des seniors de Trélex, qui ne trouvent plus de loyer abordable dans la région. Le site internet de Wuest & Partners, société immobilière spécialiste de la collecte de données des communes suisses, présente des comparaisons qui permettent de s'informer sur le marché du loyer modéré : le prix du m<sup>2</sup> pour Trélex est de CHF 330 à plus de CHF 400 en loyer modéré. La rente pourrait être plus importante si l'on sort de cette politique de loyer abordable mais cela ne correspondrait plus à l'objectif de la Commune de répondre aux besoins de ses administrés. Il argumente en projetant à l'écran un tableau sur la rente de superficie en fonction du loyer défini par la Commune : pour un loyer de CHF 255/m<sup>2</sup>/an, la rente est de CHF 26'000 ; si l'on monte le loyer à CHF 300/m<sup>2</sup>/an, la rente double à CHF 57'500.

En deuxième lieu, il insiste sur le partenariat qui permet à la Commune d'être associée à l'ensemble de la planification et sur la réalisation des travaux, sans en subir les contraintes et la responsabilité. La Municipalité est à l'origine de la conception du projet et la fondation est responsable de la planification et de la gestion des travaux. Ceux-ci seront réalisés sans entreprise générale et seront garantis avec des entreprises locales, ce qui n'est pas envisageable dans le cas de marché public. La Commune édictera avec la fondation les critères pour le logement visant la sélection des futurs locataires. La Municipalité a eu l'occasion de soumettre une liste de critères à la COFIN. Le prix de la construction est maîtrisé puisqu'à prix coûtant, sans adjonction de prestataire, et la Commune aura accès au prix des travaux. Ces deux derniers éléments ne sont pas garantis dans le cas de marché public et le projet serait plus coûteux.

En dernier lieu, Equitim peut démarrer les études sans délai pour la mise à l'enquête. Elle investit ses fonds propres et ne demande aucune subvention ni cautionnement. Le projet de contrat d'une vingtaine de pages a été montré aux commissions, il stipule de nombreux points développés ce soir. Pour le choix d'Equitim, la Municipalité de l'ancienne législature s'était fondée sur plusieurs offres et avait retenu Equitim, notamment sur la base des excellents retours reçus des communes travaillant avec Equitim. Les visites et nombreux contacts avec cette fondation ont également convaincu la Municipalité de ne pas procéder à de nouvelles recherches. Il invite le Conseil à voter en faveur de ce préavis.

M. Nicolas CLERC regrette que des réponses à des questions formulées à plusieurs reprises en commission ne soient apportées que durant cette séance, arguant qu'elles auraient permis de mieux étudier le projet et de partager la réflexion en amont avec la Municipalité.

Mme Carole DUPERRET s'inquiète de savoir ce qui se passera à l'échéance des 75 ans, soit ce qui sera laissé aux générations futures. Sera-t-il possible de reconduire le DDP avec des revenus minimes, racheter l'immeuble pour autant que le prix ne soit pas exorbitant, vendre ce terrain patrimonial à une société financière, Equitim existera-t-il encore ou sera-t-il racheté par une société éventuellement avide, étrangère ? Elle souhaite que l'on réfléchisse à des options plus convaincantes et qui préservent la valeur de ce terrain.

Mme Sarah BERNEY remercie la Municipalité de présenter son projet, loue son souci de créer des logements abordables et estime que la fondation pourrait être une bonne solution. Elle remercie également les commissions pour leur travail attentif. Néanmoins, rappelant l'historique de la zone concernée avec le nombre de constructions en 20 ans, elle met le doigt sur le manque d'espace libre pour la rencontre des habitants, des enfants, de leurs parents et des adolescents.

M. Roman DAEPPEN remercie la Municipalité d'avoir mis un terme à la demande formulée par le Conseil il y a 50 ans mais s'interroge sur trois points. Il s'interroge sur l'approche en deux temps du projet avec deux préavis qui sont indissociables. Ensuite, il estime que la Municipalité devrait assumer la responsabilité du projet et se doter et non déléguer des compétences qu'elle dit ne pas avoir. Elle devrait avoir la capacité de suivre et surveiller le projet et d'interroger le maître d'œuvre. Enfin, il se dit dubitatif sur la collaboration entre Municipalité et Conseil en constatant que la Municipalité maintient son préavis face aux conclusions unanimement négatives de deux commissions, en particulier, si le préavis est accepté, en cas d'obstacles dans la réalisation du projet.

Le Syndic demande au Président une suspension de séance pour s'entretenir avec les autres municipaux. La séance est suspendue à 21h20 et reprend à 21h35.

Le Président rouvre la séance et donne la parole à M. le Syndic.

La Municipalité dit avoir entendu les intervenants et décide de retirer les deux préavis.

Le Président remercie et annonce en conséquence que les **préavis n° 14/2021 et 15/2021 sont retirés.**

M. David VOGEL demande si la Municipalité peut se prévaloir envers Equitim du retrait du préavis sans le vote du Conseil. Le Président estime que l'issue est simple, l'objet du préavis étant la signature. Le Syndic corrobore.

**5. Préavis n° 15/2021 Achat de 36 places de parking, dont 27 souterraines et 9 à l'extérieur, pour la création d'un parking communal, pour un montant forfaitaire de CHF 1'375'000.00. Cet achat fait suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis N°14/2021 « Signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle communale N°129 en faveur de la Fondation « Equitim » pour la construction d'un bâtiment intergénérationnel »**

Comme mentionné ci-dessus, ce préavis est retiré.

**6. Préavis n° 16/2021 Demande de crédit pour la rénovation des revêtements des façades de la Tour de l'Horloge d'un montant de CHF 285'000.000**

Le Président donne la parole au Municipal en charge des bâtiments communaux, M. Philippe DEPIERRE. Celui-ci rappelle que la Tour de l'Horloge a été construite en 1804. Au recensement cantonal, elle est classée bâtiment d'intérêt national avec la note 1. Les crépis des façades ont probablement été refaits dans les années 50-60 par adjonction d'une épaisse couche de ciment recouvrant l'existant. De ce fait, les pierres d'angle, en calcaire du Jura, ne sont plus en saillie comme elles devraient l'être. De même, une fenêtre côté Lausanne a été condamnée. La Municipalité a obtenu l'aval du Service cantonal des Monuments historiques pour les travaux. Le cahier des charges respectera la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine communal. Pour ce faire, on fera appel à des spécialistes des crépis anciens, des pierres naturelles du Jura et de la vitrerie. Il prie le Conseil communal d'accepter ce préavis.

Le Président remercie et donne la parole au président de la Commission construction-urbanisme, M. WENGER. Cette commission se déclare unanime pour approuver ce préavis. Elle décrit la Tour, qui n'a eu d'entretien que grossier il y a plus de 60 ans, comme un trésor unique et original, un atout touristique, pour la réfection de laquelle elle n'a que des arguments favorables. Elle souligne la perspective de la voir embellie avec des pierres et fenêtres qui deviendront apparentes, avec une rénovation menée dans les règles de l'art. Pour le confort des riverains, elle demande à la Municipalité d'en profiter pour évaluer les horaires nocturnes de la cloche et le choix de l'éclairage, qui devrait être placé non depuis le sol de l'édifice mais sur les toits alentours.

M. DOEBELI, rapportant pour la Commission des finances, explique que si le prix semble important, la commission estime justifié de s'en remettre au rapport de l'expert du Service des Monuments historiques. Elle précise que ce préavis découle d'une demande du Conseil communal de la précédente législature dans le but d'harmoniser le centre du village après la rénovation de l'Auberge, du parking de la Tour et de divers bâtiments alentours. La demande de CHF 285'000 est fondée pour la COFIN qui recommande au Conseil d'approuver le préavis.

Le Président demande s'il y a des questions. Comme personne ne demande la parole, il procède au vote.

**Le préavis n° 16/2021 est accepté à l'unanimité.**

**7. Nomination d'une commission ad hoc « Charte et contrat de parc 2023-2032 liant la Commune de Trélex à l'Association Parc naturel régional Jura vaudois (PJV) » : trois membres**

En vue d'un préavis vraisemblablement présenté en décembre, le Président demande trois volontaires.

Se présentent : Mme Marie-Christine LESCHOT BURKI et MM. Olivier DE LORIOLE et Jean-Paul NUSSBAUMER. Ils sont applaudis.

#### **8. Nomination d'une commission ad hoc « Sécurisation des captages » : trois membres**

Pour la même raison que le point précédent, trois personnes sont requises pour cette commission.

Se présentent : MM. Roman DAEPPEN, Jean-Baptiste GERODOLLE et David VOGEL. Ils sont applaudis.

#### **9. Mention des préavis à venir**

Le Président donne la parole au Syndic, qui présente les prochains préavis municipaux sur écran.

##### Préavis prévus au Conseil du 3 décembre :

- Préavis n° 17/2021 : Budget 2022. Rapportera la commission des finances.
- Préavis n° 18/2021 : Fixation du plafond en matière d'endettement pour la législature 2021-2026. Rapportera la commission des finances.
- Préavis n° 19/2021 : Nouvelle Charte et contrat de parc 2023-2032 liant la Commune de Trélex à l'Association Parc naturel régional Jura (PNJ). Rapportent les commissions des finances et ad hoc.
- Préavis n° 20/2021 : Adhésion au Groupement forestier La Colline. Rapportent les commissions des finances et de sylviculture.
- Préavis n° 21/2021 : Stabilisation du glissement spontané et gestion des ruissellements au lieu-dit Pont de Terre. Rapportent les commissions des finances et ad hoc.

#### **10. Communication(s) de la Municipalité**

Le Syndic souhaite reporter sa présentation du programme de législature à décembre. Il n'a pas d'autre communication, ni les autres municipaux.

#### **11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales**

- **APEC - Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte** : Mme Floriane VANAT – DI VETTA, déléguée, rapporte sur la première séance du nouveau conseil intercommunal de la législature 2021-2026.

Mme VANAT–DI VETTA dresse l'historique de l'APEC, avec l'adhésion successive des 21 communes qui la compose, les premières l'ayant fondée en 1970. Trélex a adhéré en 1978. Située à la Dullive, sous Gland, la STEP a été inaugurée en 1980 et agrandie en 2000 de 14'000 à 35'000 équivalent/habitants (EH). Prangins, Gingins et Chésersax sont en pourparlers pour leur adhésion. La station, qui tourne actuellement au maximum de sa capacité, doit faire face au développement de la région et arrive à saturation. Un projet de STEP régionale avec une capacité de 120'000 EH a avorté en février 2021 avec l'insuffisance des garanties apportées par Nyon. Un nouveau projet d'une capacité de 70'000 EH est en discussion avec le choix du lieu le plus adéquat, au Lavasson à Gland, vers le stand de tir. La mise en service est prévue pour 2026 et est très attendue du fait de la saturation de la STEP actuelle. Jusque-là, des réparations et des frais d'entretien importants sont en vue.

Le président de l'APEC a averti l'assemblée que l'association sera dans l'obligation de faire opposition aux projets de construction importants dans la région, la station ne pouvant faire face à l'augmentation de la population.

- **Région de Nyon** : Mme Evelyne VOGEL est déléguée de la Municipalité auprès du Conseil intercommunal et informe sur les préavis adoptés en septembre :

Le préavis n°3/2021-DISREN concerne la participation de la région à la requalification de la route cantonale Mies-Perroy, d'un montant de CHF 364'000, pour adapter la route aux cyclistes. La contribution de Trélex représente environ CHF 6'000.

Le préavis n° 5/2021 sur l'accompagnement des programmes de transports publics de CHF 560'000 est voté pour la période 2022-2027. Il s'agit d'un fonds de CHF 13,9 millions accepté il y a plusieurs années, destiné à cofinancer les dernières mesures du programme et dont le solde actuel est de CHF 3,4 millions. M. VAUTIER, lui-même délégué du Conseil communal auprès de Région de Nyon, demande s'il y a des questions.

Mme C. DUPERRET demande ce que Région de Nyon rapporte concrètement à Trélex depuis qu'elle en est membre.

M. VAUTIER distingue le DISREN et Région de Nyon et suggère de faire venir à une séance en 2022 un membre du CODIR pour expliquer au Conseil le fonctionnement et le financement de Région de Nyon.

Mme VOGEL répond que des décisions de Région de Nyon sont synonymes de confort, comme le parking de la Givrine et les transports publics. Elle précise que dans le DISREN un pourcentage du financement par les communes membres ne peut être dépassé. Elle abonde dans le sens de la suggestion de M. VAUTIER et encourage chacun à visiter le site internet. M. VAUTIER complète en mentionnant que le Rapport d'activité 2020 présente les réalisations récentes. Une vision plus globale est préférable à une vision mathématique consistant à tenter de chiffrer ce que coûte et rapporte Région de Nyon à Trélex et à la région.

M. DAEPPEM confirme. Tout n'est pas question d'argent, mais aussi d'identité, d'appartenance à une région et de contribution à des projets. Des garde-fous garantissent la gouvernance, ensuite un suivi attentif des décisions doit être effectué par les délégués et les commissions. Il dit sa satisfaction que le Conseil communal ait voté en faveur du DISREN. M. VAUTIER précise que la Commission de gestion agit en tant que garde-fou.

## **12. Propositions individuelles et divers**

Le Président donne la parole à l'assemblée.

M. WENGER soumet deux questions à la Municipalité. Il souhaite un calendrier sur l'installation des bancs et des tables à la nouvelle place de jeux. Ensuite, inspiré par les aménagements en cours de la traversée de Coppet en zone 30 et face au nombre important de véhicules transitant par Trélex, il demande à la Municipalité si elle serait tentée de limiter à 30 km/h la zone gare-sortie du village.

Pour le premier point, M. DEPIERRE lui répond que la Municipalité planifie la pose de bancs en plusieurs endroits dans des délais encore non définis. Pour le deuxième point, M. MARZER précise que la Commune ne peut choisir la vitesse sur les routes cantonales en traversée qui l'intéressent, soit celles de Nyon et de Genolier. Elle y réfléchit pour la seule route cantonale pas en traversée, celle de St-Cergue.

Mme Patricia AUDETAT mentionne une directive de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) de juin 2021 qui ouvre sous conditions la possibilité de passer des axes de traversée en zone 30.

Dans le même sens que M. WENGER, M. D. VOGEL encourage à réfléchir à l'utilisation des terrains entre la Ferme Galé et le terrain de football en plaçant par exemple des éléments de fitness en plein air, des arbres, une place pour les plus grands, des arbres pour harmoniser.

À propos de la traversée de Versoix, M. Henri VANNOD précise que le processus y a pris jusqu'à 2 ½ ans et demi pour que la Route Suisse soit passée à 30 km/h et ce sur près de 800 m.

Mme S. BERNEY remercie la Municipalité pour le travail accompli et pour la fermeture de la Ruelle à Tonton. Ce tronçon est maintenant revenu aux habitants qui échangent volontiers dehors. D'ailleurs, une fête des voisins a lieu ce samedi 9 octobre dès 16h30. Est bienvenu qui veut.

M. N. CLERC revient sur le sujet de la sécurité informatique de la Commune abordé le 16 septembre et demande si une réponse peut lui être donnée sur la certification d'OFISA. M. MARZER lui répond que des démarches pour la certification ont été entreprises avec une société, dont les aspects sécurité sont encore confidentiels. Le sujet est complexe et des réponses précises ne peuvent encore être fournies. Il insiste sur le gros effort déployé pour s'assurer que la sécurité des données soit garantie.

Le Président tient à relever la qualité des débats qui ont été nourris, dans une ambiance respectueuse et sans agressivité des deux côtés. Il le salue et remercie la Municipalité et le Conseil. Il rappelle que la

prochaine séance se tiendra vendredi 3 décembre, vraisemblablement à 18h30 vu le nombre de préavis prévus et le repas de fin d'année. Il donne la parole à M. HOFMANN.

Le Syndic abonde sur le ton des débats. La Municipalité prend sous l'angle de l'apprentissage l'échec concernant les deux préavis n° 14/2021 et 15/2021. L'important pour elle est de connaître les intentions du Conseil et, pour cela, que l'assemblée s'exprime. La Commune offre le verre de l'amitié, avec l'application des mesures sanitaires en vigueur, soit à l'intérieur les personnes qui ont un certificat Covid, les autres à l'extérieur.

Le Président remercie et lève séance à 22h30.



Le Président  
François VAUTIER



La Secrétaire  
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 29.10.2021 / cdp